BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 3012

71 – SAÔNE-ET-LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHÂLON-SUR-SAÔNE

Ventes et cessions

952 535 227 RCS Chalon-sur-Saône.
CHALON-SUR-SAONE22.
Forme : Société par actions simplifiée.
Sigle : CSS22.
Capital : 15000.00 EUR.
Adresse : 4, Rue Géneral Leclerc, 71100 Chalon-sur-Saône.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : NEVERS63 Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 15 000 euros Siège social : 10 rue des Ardilliers 58000 NEVERS 978 833 689 RCS NEVERS ET CHALON-SUR-SAONE22 Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 15 000 euros Siège social : 4 rue Général Leclerc 71100 CHALON-SUR-SAONE 952 535 227 RCS CHALON-SUR-SAONE AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte signé électroniquement le 08/10/2026 avec effet au 01/10/2026, La société NEVERS63, société par actions simplifiée au capital de 15 000 €, dont le siège social est 10 rue des Ardilliers - 58000 NEVERS, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 978 833 689, et la société CHALON-SUR-SAONE22, société par actions simplifiée au capital de 15 000 €, dont le siège social est 4 rue Général Leclerc - 71100 CHALON-SUR-SAONE, immatriculée au RCS de CHALON-SUR-SAONE sous le numéro 952 535 227, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société NEVERS63 par la société CHALON-SUR-SAONE22. La société NEVERS63 ferait apport à la société CHALON-SUR-SAONE22 de la totalité de son actif, soit 36 990.59 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 186 788.53 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à -149 797.94 euros. La totalité des droits sociaux composant le capital des sociétés absorbante et absorbée étant détenus par la même société mère, la société LIGUE MEDICALE LASER, Société par actions simplifiée au capital de 50 000 €, dont le siège social est situé 16 rue de Malzéville 54130 DOMMARTEMONT, immatriculée au RCS de NANCY sous le numéro 947 742 292, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, et en l'absence d'attribution d'actions émises par la société absorbante, aucun rapport d'échange n'a été déterminé. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2026, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société NEVERS63 depuis le 1er janvier 2026 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société CHALON-SUR-SAONE22. La société NEVERS63 sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée le lendemain de l'expiration du délai d'opposition des créanciers prévu à l'article R. 236-11 du Code de commerce suite à la publicité prescrite par l'article L. 236-6, alinéa 2 du Code de commerce. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de

commerce, le projet de fusion a été déposé pour être annexé au registre du commerce et des sociétés : - au RCS de NEVERS pour la société NEVERS63 en date du 09/10/2026 - au RCS de CHALON-SUR-SAONE pour la société CHALON-SUR-SAONE22 en date du 20/10/2026. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le tribunal de commerce ou le tribunal des activités économiques compétent..

